

Monsieur Vincent SOETEMONT
Directeur général des ressources humaines
72 rue Regnault
75013 PARIS

Objet : Augmenter les taux de promotion à la HEB des professeurs de chaires supérieures

Paris, le 19 mars 2020

Monsieur le Directeur général des ressources humaines du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse,

Le SNES-FSU a interpellé à plusieurs reprises le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse à propos de la difficulté d'accès à l'échelon spécial des professeurs de chaires supérieures. Le SNES-FSU a reçu il y a quelques jours une réponse du Ministre à notre dernier courrier de fin décembre 2019. Monsieur le Ministre nous a indiqué qu'il allait vous transmettre notre courrier afin que vous procédiez « *à un examen attentif de cette question* ». Nous nous permettons donc de nous adresser à vous pour vous rappeler les enjeux et les attentes des collègues professeurs de chaires supérieures et de classes préparatoires en général.

Monsieur le Directeur général, nous tenons à vous alerter sur la situation scandaleuse faite aux professeurs de chaires supérieures ; ces professeurs en effet ont d'abord été choisis pour enseigner en classes préparatoires, alors qu'ils étaient agrégés, puis ils ont été promus parmi ceux-ci par l'Inspection générale pour faire partie du corps des chaires supérieures : ils ont, de ce fait, subi par deux fois le filtre de la sélection.

Pourtant le taux de promotion à l'échelon spécial des professeurs de chaires supérieures, donnant accès à la HEB, est scandaleusement et injustement faible. Le SNES-FSU le rappelle inlassablement depuis plus d'un an à l'occasion de chaque CAPN, il l'a aussi répété à madame la Cheffe de l'IGESR, ainsi qu'à la conseillère sociale de votre cabinet. Et la CAPN des professeurs de chaires supérieures qui s'est réunie le 14 novembre dernier afin d'émettre son avis sur les promotions à l'échelon spécial n'a fait que confirmer cette réalité en ne promouvant que 5,3 % des promouvables. De ce fait, nombre de professeurs de chaires supérieures partiront en 2020 à la retraite sans accéder à la HEB, comme cela a été le cas en 2019.

Or, dans le même temps, leurs collègues agrégés de CPGE, que l'Inspection générale n'avait pas souhaité promouvoir dans le corps des professeurs de chaires supérieures, bénéficient de la promotion à la HEB parfois plus de 10 années avant leur départ à la retraite grâce au poids accordé au vivier 1 dans les taux de promotion pour l'accès à la classe exceptionnelle des professeurs agrégés. Aujourd'hui environ 40 % des promouvables parmi les agrégés de CPGE sont promus à la HEB et tous partent à la retraite à la HEB, ce qui est un acquis important de PPCR.

Cette situation est également injuste, au regard de la structure du corps. En effet, la pyramide des âges est clairement défavorable au corps des professeurs de chaires supérieures qui constitue un corps de débouché et auquel on applique les mêmes taux que pour les corps de recrutement. Et, c'est pour cette raison que les taux de promotion sont si faibles pour ce corps.

Cette situation est inacceptable. Elle l'est d'autant plus que le SNES-FSU a tenté de vous alerter à plusieurs reprises sans être entendu. En effet, il est du ressort de Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, de fixer les taux de promus au sein du corps par arrêté comme le stipule l'article 5.1 du décret n°68-503 du 30 mai 1968. Par deux fois, Monsieur le Ministre aurait pu rétablir l'équité dans l'accès à la HEB entre les professeurs agrégés de CPGE et les professeurs de chaires supérieures. Cela n'a pas été le cas et le SNES-FSU le déplore.

Le SNES-FSU maintient sa demande d'un nouveau décret créant un 7ème échelon dans le corps des professeurs de chaires supérieures permettant l'accès à tous les professeurs de chaires supérieures d'accéder à la HEB avant la fin de leur carrière. En attendant, le SNES-FSU demande que soit porté le taux de professeurs de chaires supérieures à l'échelon spécial, dès la campagne 2020, à 10 % de l'ensemble du corps. Cela permettrait, d'une part, à tous les professeurs de chaires supérieures partant à la retraite d'être promus à la HEB avant leur départ et donnerait, d'autre part, la possibilité aux corps d'inspection de reconnaître l'engagement de professeurs qu'ils avaient souhaité distinguer en les changeant de corps.

Le SNES-FSU espère que vous pourrez, Monsieur le Directeur général des ressources humaines, répondre favorablement à notre demande qui suscite beaucoup d'attente parmi les professeurs de classes préparatoires.

Veillez recevoir, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations respectueuses.

Julien LUIS

Responsable national SNES-FSU des classes préparatoires

Christophe SCHNEIDER

Commissaire paritaire chaires supérieures SNES-FSU